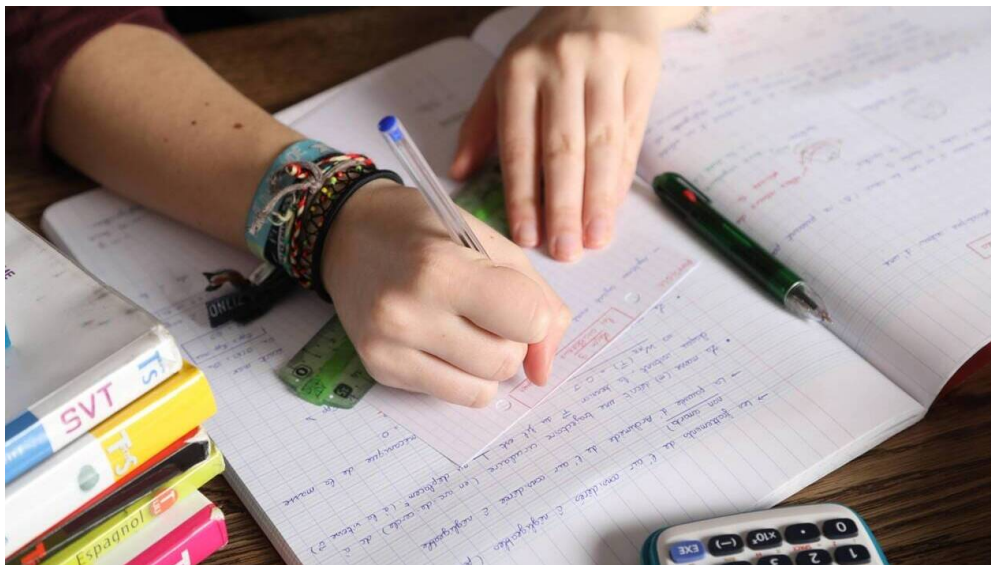


Bac. Les inspecteurs d'académie demandent un report des épreuves de spécialité

Confinement oblige, « de nombreux élèves arriveront en mars insuffisamment préparés », juge le syndicat des inspecteurs d'académie, qui demande un report des épreuves de spécialité de mars à juin. Il demande aussi l'annulation du Grand oral prévu entre fin juin et début juillet.



Les épreuves de spécialités du baccalauréat sont pour l'instant programmées du 15 au 17 mars 2021 (photo d'illustration). | ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Afficher le diaporama](#)

Depuis plusieurs semaines, des voix s'élèvent pour demander un allègement voire un report au mois de juin des épreuves de spécialité du [baccalauréat](#), pour l'instant programmées du 15 au 17 mars 2021, ainsi que la suppression pure et simple du Grand oral (vingt minutes portant sur un des sujets préparés par l'élève parmi ses enseignements de spécialité), prévu du 21 juin au 2 juillet.

Une [pétition](#) lancée il y a plusieurs semaines par la Conférence des associations de professeurs spécialistes et sept syndicats d'enseignants et de lycéens (GCT Educ'action, Fidl, Snalc, Snes-FSU, MNL, Sud Éducation et UNL) a déjà recueilli 18 000 signatures. Le [syndicat des inspecteurs d'académie](#) (SIA) va aujourd'hui dans le même sens.

« Dans les conditions actuelles, il est très probable que de nombreux élèves arriveront en mars insuffisamment préparés pour affronter une évaluation, quelle qu'elle soit, juge le SIA, partisan d'un report des épreuves de spécialité au mois de juin pour « alléger la pression sur les professeurs et les élèves » et « d'une année blanche pour le Grand Oral ».

« Retard accumulé important »

Depuis le 5 novembre, les lycées ont la possibilité d'organiser davantage de cours à distance, à condition de conserver au moins 50 % d'enseignement en présentiel pour chaque élève. Le syndicat des inspecteurs d'académie observe que « là où les classes de terminale ont pu rester essentiellement en présentiel, les progressions se poursuivent presque normalement, de sorte que les élèves ont de bonnes chances d'être sérieusement préparés pour les épreuves de spécialité du mois de mars ».

En revanche, « dans la plupart des établissements, le passage à la demi-jauge, qu'il s'agisse de demi-groupes ou de classes entières à jours alternés, a entraîné un ralentissement des progressions et, plus largement, une dégradation des apprentissages des élèves ». Le SIA estime que « dans beaucoup de classes de terminale, le retard accumulé est déjà important ».

Les lycées qui pratiquent l'enseignement à distance ont mis en place deux types de fonctionnement : le « distanciel synchrone », c'est-à-dire l'enseignement en classe devant un demi-groupe retransmis au reste de la classe en distanciel ; et la simple duplication du cours. Les seconds avancent « deux fois moins vite que dans des conditions normales », note le SIA. De leur côté, les premiers rencontrent « régulièrement des problèmes techniques (déconnexions, problèmes de micro ou de partage d'écran, etc.) ». Sans parler des problèmes d'accès au numérique rencontrés par certains élèves.